





# Natura 2000 - site « S23 - Adrets de Tarentaise » Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Séez, 6 octobre 2015

#### Présents:

M. BURGOS Joël - Conseiller à Hautecour

Mme CHARBONNEL Aurélie - CEN Savoie

Mme CHAULET Anne - Chargée de projets GIDA

Mme COUTAZ Sonia - Chargée de mission APTV en charge de l'animation du site S23

M. CULLET Christian - Adjoint à Hautecour

M. CUSIN-ROLLET Paul - Maire de Sainte-Foy Tarentaise

M. FLANDIN Gilles - Maire des Chapelles et Président du COPIL S23

M. IRIART André - DDT 73

M. LUISET René - 1er adjoint à La Côte d'Aime

M. MACHET Alain - Président de Vivre en Tarentaise

M. MORIN Jean-Yves - Adjoint à Aigueblanche

Mme POUMARAT Martine - Chef de projet Natura 2000 à la DREAL Rhône-Alpes

M. RAISSON Fabien - 1er adjoint à Séez

M. USANNAZ Bernard - Conseiller Municipal à Valezan

#### Excusés:

M. AUGE Vincent - Parc National de la Vanoise Mme LEVAVASSEUR Stéphanie - DDT Savoie M. PONCET Bornard - Chambro d'Agriculture Savoie

M. PONCET Bernard - Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

#### Diffusion:

Présents + membres du comité de pilotage

#### Objet de la réunion :

- 1. Bilan des actions 2015 :
  - Contractualisation par les agriculteurs des « mesures agro-environnementales » en lien avec Programme Agri Environnemental et Climatique (PAEC) porté par l'APTV
  - Actions de sensibilisation et de communication (interventions scolaires, concours prairies fleuries, journées de formation pour les agriculteurs,...)
- 2. Perspectives pour 2016/2017, en lien notamment avec « LEADER » (programme européen pour le développement rural)
- 3. Questions diverses
- > Sonia Coutaz, APTV, expose ce qui suit

# 1. Bilan des actions 2015

#### Les actions de gestion du site

#### La contractualisation de nouvelles MAE

L'APTV a été lauréate en 2015 de l'appel à projet régional « Projet Agricole Environnemental et Climatique » (PAEC) qui permet de porter une démarche agro-environnementale sur le territoire et de mobiliser du FEADER.

Ce dispositif permet aux agriculteurs qui le souhaitent de contractualiser des « mesures agroenvironnementales et climatiques » (MAEC), des indemnisations pour compenser des contraintes financières engendrées par des « pratiques environnementales ».

#### Les enjeux du PAEC Tarentaise

- > Maintenir le système agropastoral extensif (dont la pratique de gestion collective des alpages) avec une utilisation maximale des surfaces afin de réduire la fermeture des milieux et de soulager la pression pastorale de certains secteurs
- > Préserver les habitats prairiaux en évitant l'intensification des pratiques, en conservant la biodiversité floristique et faunistique
- > Maintenir la mosaïque d'habitats des espaces pastoraux favorable à la faune et flore patrimoniale
- > Préserver les milieux humides et pelouses sèches à habitats remarquables, très sensibles à la pression pastorale
- > Maîtriser l'enfrichement des zones pastorales intermédiaires, des prairies à fort risque de déprise et des parcours en sous-bois

Sur S23, **35 diagnostics pré MAE** et **1 plan de gestion pastoral** ont été réalisés. **2 années de contractualisation (2015-2016) sont possibles**.

| ZIP (=enjeux) | Nombre<br>d'exploitations ayant<br>au moins une<br>parcelle dans la ZIP | Nombre de contrats<br>MAEC envisagés par<br>ZIP pour la<br>campagne 2015 | Nombre<br>d'agriculteurs ayant<br>contractualisé en<br>2015 | Superficie |
|---------------|---|--|---|------------|
| MAEC Herbe 08 | 32  | 32   | 10  | n.c        |
| MAEC Herbe 06 | 39  | 35   | 15  | n.c        |
| MAEC Herbe 07 | 55  | 40   | 32  | n.c        |
| Total         | 125   | 107  | 57  | n.c        |

Pour l'instant l'Etat n'a transmis au territoire aucune indication sur les superficies engagées ; Une seconde phase de contractualisation est possible en 2016, mais ne sait pas si l'enveloppe prévisionnelle correspondra...?

☞ La DREAL évoque la difficulté de fournir des superficies à ce stade car ce que les agriculteurs ont engagés, n'est pas forcément ce qui va être retenu. Par ailleurs il s'agit également de supprimer un certain nombre de doublons (entre deux parcelles).

Une « convention d'objectifs » entre l'APTV – opérateur du PAEC et ses partenaires : le PNV, la Sym Lauzière, le CEN et l'ONF est actuellement en cours de signature.

Elle a pour objet de définir les modalités de partenariat entre chacun, contribuant à la mise en œuvre du projet, leurs obligations et responsabilités respectives.

#### Le suivi scientifique

#### **Diagnostic « galliforme »**

Dans le cadre de la rédaction d'un plan de gestion pastoral pour le groupement pastoral de Plan Pichu sur leur alpage à génisse de Valezan, l'APTV a mandaté la Chambre d'Agriculture pour réaliser un diagnostic sur l'avifaune, notamment en suivant le protocole de l'observatoire des galliformes de montagne.

Il en est ressorti que cet alpage est un site peu favorable aux galliformes car quasi exempt de ligneux.

Il est par contre très favorable aux passereaux prairiaux dont plusieurs spécimens ont été recensés (notamment le tarier des prés).



#### Les actions de communication, de sensibilisation

### Le concours agricole des prairies fleuries

Au printemps 2015, l'APTV a organisé en partenariat avec le Parc National de la Vanoise le concours agricole des prairies fleuries en Haute Tarentaise (5<sup>ème</sup> édition en Tarentaise)

Pour la 1<sup>ère</sup> fois ce concours a été réalisé en associant un territoire transfrontalier, dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Agricole Régional du Val d'Aoste et le Parc National du Grand Paradis.

2 visites se sont déroulées les 18 juin (Tarentaise) et 6 juillet (Val d'Aoste).

9 agriculteurs se sont inscrits (5 en Haute Tarentaise et 4 dans le Val d'Aoste).



La remise de prix a été organisée lors de la fête « Terre, Terroir, Tarentaise », à Montvalezan le 26 septembre dernier : Mathieu Michaud, éleveur de brebis à Bourg-Saint-Maurice et Elsa Fraissard, éleveuse de chèvres à Montvalezan ont été récompensés.





Une remise des prix a également été organisés pour les éleveurs valdôtains à Cognes le 3 octobre.



Depuis 2013 ce concours s'inscrivant dans le cadre du concours général agricole ; M. Michaud concourra à l'échelle nationale dans la catégorie « prairies de fauche de haute montagne ». La remise des prix est prévue en mars 2016 au Salon de l'Agriculture à Paris.



#### Les formations pour les agriculteurs

En parallèle à l'organisation du concours agricole des prairies fleuries, l'APTV a proposé aux participants - mais également plus largement à l'ensemble des exploitants du site S23, notamment dans le cadre de leur contractualisation aux MAEC - une matinée de formation à Montvalezan sur le « renouvellement des prairies par la biodiversité » le 8 septembre 2015.

Réalisée par **SCOPELA**, les objectifs de la formation était :

- Savoir observer l'état des prairies (processus de mise en réserve et de mise à graine des plantes)
- Le mode d'exploitation : effet des pratiques agricoles
- sur l'évolution de la flore (rythme d'exploitation, stade de fauche, pâturage, fertilisation...).
- A l'aide d'observations concrètes sur le terrain, envisager collectivement des modifications de conduite des parcelles



L'APTV a également organisée une formation le 13 octobre à Bourg-Saint-Maurice avec l'intervention d'un vétérinaire du GIE Zone verte sur la l'alimentation hivernale et la santé animale, en complément aux analyses de foin réalisées sur chaque parcelle présentée au concours. La formation a permis de :

- Relayer des notions généralse sur la digestion des ruminants
- Conseiller sur une alimentation optimale du troupeau (afin d'éviter les problèmes d'acidose, facteur de maladies multiples)
  - Conseiller pour obtenir un foin de qualité (fauche, conditionnement,...)



#### Les interventions pédagogiques

En lien avec la FRAPNA, l'APTV a développé un programme pédagogique dans l'objectif de mieux faire comprendre aux enfants de Tarentaise les relations entre agriculture et biodiversité.

4 classes des écoles de Granier, Les Chapelles et de Vulmix ont donc bénéficié d'une intervention d'un animateur nature sur 4 séances d'1/2 journée chacune au printemps 2015.





Les enfants ont ainsi pu observer des oiseaux aux jumelles et apprendre à les reconnaître par leur chants et leurs aspects, examiner des insectes à la loupe, appris le nom d'une vingtaine de plantes et fabriqué un herbier, échangé avec les agriculteurs sur leur métier...

Un petit guide créé pour cette animation spécifique a été remis à chaque élève.





L'ensemble de ce travail a été valorisé par différents supports : bande dessinée, panneaux présentés aux parents lors des fêtes d'école, panneaux installés au bord d'un sentier de randonnée...

L'école de Granier relate toutes les séances sur son site :

http://www.ac-grenoble.fr/ecole/granier/oiseaux%20de%20prairie.htm



# Réception d'une délégation d'agriculteurs et d'institutionnel polonais (partenariat Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc)

Durant une matinée, le président du COPIL S23 et l'animatrice APTV ont présenté le processus politique et des démarches menées au sein du site Natura 2000 S23.





# 2. Perspectives 2016

#### Procédures

Depuis 2015, les démarches administratives se complexifient pour financer les actions Natura 2000 (appel à projet pour mobiliser du FEADER via la mesure 7.63 en direct du Plan de Développent Rural). Par ailleurs cette année, l'APTV aura 50 % d'aide en moins sur une partie des opérations.

En dehors des jours d'animation (dépenses de frais salarié), il est donc proposé de faire désormais financer les actions de sensibilisation et de communication via le programme LEADER, mobilisant du FEADER par un autre biais.

Le programme LEADER Tarentaise a fléché 2 grands enjeux :

- Le changement climatique (en lien avec les problématiques agricoles et environnementales)
- La vitalité sociale

## Actions de gestion du site

En 2016, l'APTV a prévu dans le cadre de son « Projet Agro-Environnemental et Climatique » (PAEC) une 2ème phase de contractualisation des MAEC et la réalisation de diagnostics liés.

Les agriculteurs du site S23 seront donc à nouveau informés du dispositif s'ils n'ont pas encore contractualisé l'été dernier.

#### **Actions de communication**

- Poursuite du concours agricole des prairies fleuries ?
- Poursuite des animations pédagogiques ?
- Poursuite des formations des agriculteurs ?
- Autres...?

# 3. Débats et validation

Les membres du copil soulignent l'intérêt de poursuivre les actions de communication, et notamment les animations pédagogiques car au travers des enfants, on touche également les parents.

Il s'agirait de communiquer d'avantage auprès des offices de tourisme également.

Dans ce cadre, l'APTV rappelle qu'elle a constitué il y a quelques années une exposition de photos sur la thématique « prairies fleuries et Natura 2000 » ; elle est mise à disposition gratuitement auprès des offices.

Par ailleurs l'APTV a également édité un guide de balades sur les prairies fleuries, qui a été proposé à la vente auprès de l'ensemble des offices de tourisme et syndicats d'initiatives de Tarentaise.

Gilles Flandin a évoqué la possibilité, dans des secteurs où la pente est vraiment extrême, de développer la fauche « télécommandée ».

La DREAL confirme que les crédits attribués par le Ministère de l'Environnement sont désormais en décroissance continue. Pour 2016, le MEDDE aurait informé la DREAL de Rhône-Alpes que le budget alloué serait identique mais pour les deux régions réunies (avec l'Auvergne).

Il est donc pertinent de financer désormais les actions complémentaires à l'animation du site S23 via le programme LEADER.

Les élus présents souhaitent connaître d'avantage l'implication des agriculteurs et connaître les noms des participants au concours des prairies fleuries, des contractants de MAEC, ...

Les élus d'Hautecour informent les membres du COPIL du problème de tension hydrique, et notamment suite à la sécheresse de cet été qui a conduit sur leur commune les bergers à écourter leur saison d'alpage (secteur Lac du Saut). Serait-il possible de créer des bassins naturels de stockage d'eau ? Il est proposé que ce point particulier soit abordé avec les chargés de missions APTV en charge de la thématique « eau ».

Le CEN rappelle qu'ils organisent des journées « agriculture et zones humides » ; qui permet également d'aborder cette problématique de sécheresse.

Les opérations proposées avec une maîtrise d'ouvrage APTV seront examinées par les élus lors des prochains bureaux syndicaux.

Le présent compte-rendu vaut validation.

Gilles FLANDIN, Président du Copil S23